

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017650	Date d'inspection Le 02 septembre 2025
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare 2		Numéro de téléphone (506) 874-0569
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah Babineau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	20 janv. 2025	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité donne sa deuxième recommandation concernant l'entretien de l'environnement intérieur. La Mentore en Assurance de la Qualité recommande de réparer les morceaux de plâtre qui ressortent du mur, de repeindre certains cadres de porte dont la peinture s'écaille et de remplacer le morceau manquant au bout d'une marche. Tous les endroits où le plâtre est visible devront être repeints, et le morceau de marche devra être ajouté afin d'assurer que l'espace intérieur demeure propre et sécuritaire.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux pour faire un suivi d'inspection de surveillance. Le ratio a été respecté lors de la visite. La MAQ a observé une éducatrice interagir avec les enfants à l'extérieur en jouant à la balle. Elle a également observé la transition entre l'aire de jeu extérieure et le moment du dîner, ainsi qu'une causerie. La Mentore en Assurance de la Qualité a noté que la programmation était généralement à jour. Toutefois, elle a constaté que celle de la semaine précédente était absente. Lors d'une discussion avec l'éducatrice responsable de la salle, celle-ci a expliqué que la programmation pour la semaine en cours serait à jour à leur arrivée après l'école. Il est recommandé que la programmation soit complétée et accessible en tout temps afin de soutenir une planification cohérente des activités et d'assurer une continuité dans l'expérience éducative des enfants.

original signé par
Sarah Babineau

Le 03 septembre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Caroline Leblanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 septembre 2025

Date